



Risque de licenciement suite à retrogradation de statut

Par **alaide2010**, le **15/01/2010** à **22:03**

Bonjour, Lors de mon entretien annuel d'évaluation (je suis en CDI), on me propose de me retrograder du statut de cadre vers le statut d'ATAM, sans perte de salaires en me faisant comprendre que je ne remplis pas les fonctions demandées à un cadre et en me disant que j'ai le choix.

Etant donné qu'il y a beaucoup de licenciement dans mon entreprise en ce moment, je me demande si j'ai le droit de refuser cette retrogradation qui me semble injustifiée et si je l'accepte, est ce que cela pourrait constituer une étape préalable à un licenciement?

Merci de votre aide